



MOBILITÉ FORCÉE, CASSE DES RÉMUNÉRATIONS, MISE EN PIÈCES DU STATUT !

LA CGT FINANCES PUBLIQUES : CONTRE LE RAPPORT PECHEUR ET POUR DES SOLUTIONS ANTI-CRISE !

Totalement soumis aux injonctions de la Troïka (Banque Centrale Européenne, Union Européenne, FMI) et des marchés financiers, les gouvernements français successifs prennent des décisions qui affaiblissent la capacité d'intervention de la puissance publique.

Partout en Europe, il s'agit de liquider les modèles sociaux construits au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Dans cette visée, les services publics sont sacrifiés sur l'autel de l'austérité. L'industrie et l'ensemble des emplois induits générés sont abandonnés au nom de la compétitivité dont le seul objectif est d'accroître les profits des actionnaires.

C'est bien dans ce contexte avec la mise en place de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) remettant en cause le Code du Travail par la déréglementation des licenciements, des salaires et des durées de travail que nous devons analyser le rapport Pêcheur commandé par le gouvernement et ayant été remis le mardi 29 octobre.

La CGT Finances Publiques alerte l'ensemble des fonctionnaires sur les orientations contenues dans la lettre de cadrage de ce rapport commandé par le gouvernement à Bernard PECHEUR sur la Fonction Publique.

Ces orientations vont jusqu'à la révision de l'architecture statutaire, c'est-à-dire :

- ▶ la remise en cause des catégories A, B et C,
- ▶ la remise en cause des statuts particuliers,
- ▶ le développement de la mobilité interministérielle pour accompagner les suppressions massives de postes.

Elles rejoignent celles définies par la Ministre LEBRANCHU pour la conduite de l'agenda social Fonction Publique : **individualisation de la gestion, adaptation des statuts aux restructurations, développement de la mobilité forcée, dénonciation des prétendues rigidités au statut.**

Sous couvert de «modernisation», c'est l'ensemble des acquis de la Fonction Publique de carrière qui sont menacés. Sans attendre le rapport Pêcheur et en application des décisions du Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) du 18 décembre 2012, trois inspections générales ont d'ores et déjà rendu le 22 octobre 2013 un rapport sur **"l'affectation et la mobilité des fonctionnaires sur le territoire"**.

Montreuil, le 5 novembre 2013

Syndicat national
CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

● Tél. : 01.55.82.80.80

Les 40 propositions formulées par les rapporteurs sont éloquentes

Les préconisations en matière de rémunération et notamment pour ce qui concerne : **les aides financières attachées à des zonages (zones urbaines sensibles par exemple) sont sans ambiguïté (propositions 13 à 16), la recherche d'une inter-ministériarité forcée, l'introduction de durées d'exercice des emplois en profilant ceux-ci, le développement des affectations au profil, l'intégration du critère de la mobilité comme élément d'évaluation des agents et notamment des cadres supérieurs, la limitation des possibilités d'intervention des CAP et une latitude plus grande laissée aux managers de proximité pour adapter la gestion du personnel aux nécessités locales, l'introduction de la notion de contractualisation sur certains emplois et, cerise sur le gâteau, l'inscription dans le statut du fonctionnaire d'une obligation de mobilité...**

Ce rapport s'inscrit pleinement dans les principes de la Modernisation de l'Action Publique et du travail de sape engagé depuis trente ans pour remettre en cause le statut.

La loi de mobilité du gouvernement Fillon à peine abrogée (en partie), la notion de mobilité forcée reviendrait donc en force pour accompagner et faciliter les restructurations et abandons de missions.

A l'instar de ce qui s'est passé dans le secteur privé sur le droit du travail, l'objectif est bien de s'attaquer aux droits et garanties des agents que procure le statut de 1983 et de mettre à mal la notion de fonction publique de carrière.

En 2007, sous l'ère Sarkozyste et de la RGPP, le n°2 du MEDEF déclarait qu'il fallait en finir avec les héritages du Conseil National de la Résistance ; eh bien, aujourd'hui, il est comblé ! Il aura été bref le temps de campagne où le Président déclamait dans ses meetings que l'ennemi était la finance ! **En s'attaquant au statut général des fonctionnaires, à leur rémunération avec la nouvelle PFR (régime indemnitaire tenant compte des fonctions exercées, de l'expertise et de l'engagement professionnel), c'est bien la remise en cause de toutes les missions qui est posée pour aller vers leur abandon, leur externalisation voire leur privatisation.**

À la DGFIP, le bras armé de ces attaques n'a d'autre nom que la démarche stratégique !

Il n'est pas inutile de rappeler en effet que les documents de la Direction Générale vont dans le même sens que ceux exposés dans le rapport. Ainsi dans le plan triennal de la Démarche Stratégique, Il est dit qu'il conviendra de : **«Mettre en place un plan d'évaluation régulière des règles de gestion : délai de séjour, cartographie des RAN (résidence d'affectation nationale), profilage de poste.»**

Combattue en 2008 par les agents de la DGFIP, la CGT Finances Publiques dit non à la mobilité forcée ouvrant la porte aux possibilités de généralisation des licenciements dans la Fonction Publique !

LA CGT FINANCES PUBLIQUES EXIGE la tenue des engagements arrachés, grâce aux luttes DGFIP, de non application de toutes formes déguisées de la PFR dont le but est bien de tirer vers le bas les rémunérations !

LA CGT FINANCES PUBLIQUES REVENDIQUE le respect des droits et garanties statutaires des agents (promotion, mutation, carrière...).

Enfin, considérant le rôle spécifique de notre administration comme pilier des politiques de développement économique et de progrès social, la CGT Finances Publiques se prononce pour un plan d'urgence en faveur de l'emploi, des rémunérations et des conditions de vie au travail !